

L'anthroponymie des femmes de Fribourg durant la seconde moitié du XIVe siècle au travers de sources notariales et administratives

Autor(en): **Cuche, Alicia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Freiburger Geschichtsblätter**

Band (Jahr): **95 (2018)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-813963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALICIA CUCHE

L'ANTHROPONYMIE DES FEMMES DE FRIBOURG DURANT LA SECONDE MOITIÉ DU XIV^e SIÈCLE AU TRAVERS DE SOURCES NOTARIALES ET ADMINISTRATIVES

Der folgende Artikel, ein Kapitel aus einer Masterarbeit der Universität Lausanne, befasst sich mit der weiblichen Anthroponymie (Personennamenkunde) anhand von zwei wichtigen Quellen des freiburgischen 14. Jahrhunderts: dem ersten Bürgerbuch (1341–1416), herausgegeben 1941 von Yves Bonfils und Bernard de Vevey, und dem «Registrum Lombardorum» (1356–1359), dem ältesten überlieferten Freiburger Notariatsregister, herausgegeben 2016 von Lionel Dorthé und Kathrin Utz Tremp. Darin befinden sich rund 1000 (966) Erwähnungen von Frauen, eine Menge, die es erlaubt, quantitative Geschichte zu betreiben. Im Mittelalter wurden die Individuen noch nicht mit Vornamen und Familiennamen definiert, sondern durch einen Vornamen und der Bezeichnung eines Berufs, eines Herkunfts- oder Wohnorts oder durch einen Beinamen. Dabei lässt sich gerade anhand des «Registrum Lombardorum» feststellen, dass der Notar (Peter Nonans) versuchte, das städtische Modell mit zwei Namen auch auf das Land zu übertragen, allerdings nur bei den Männern. Während die Benennung der Männer bereits eine gewisse Stabilität erreicht hatte, blieb diejenige der Frauen noch manchen Veränderungen unterworfen.

Zwischen dem 10. und 11. Jahrhundert scheint in der Bezeichnung von Personen eine grosse Veränderung, fast eine «Revolution» (Didier Lett), eingetreten zu sein, indem zum Vornamen ein Beiname hinzukam, der sich schliesslich zu einem Familiennamen entwickelte. Diese «Revolution» betraf zunächst nur die Männer, die immer mehr als

Mitglieder einer Familie und Übermittler von Gütern und Titeln begriffen wurden. Dazu kam eine «Christianisierung» der Vornamen, die zugleich eine Reduzierung mit sich brachte, die wiederum durch die Entwicklung von Familiennamen aufgefangen wurde. Die gleiche Entwicklung zeichnete sich für die Frauen erst im 13. und 14. Jahrhundert ab. Dabei wurde der Vorname – anders als bei den Männern – zunehmend von einer Verwandtschaftsbezeichnung zu einem Mann ergänzt (Ehefrau, Witwe, Tochter von). Bei diesem Prozess spielte die schriftliche Erfassung durch einen Notar (im Bürgerbuch und im Notariatsregister) wohl eine entscheidende Rolle. Nichtsdestoweniger bleiben die weiblichen «Familiennamen» variabler als die männlichen, indem die Frau jeweils als Ehefrau, Witwe oder Tochter bezeichnet wurde, je nachdem, welche Ansprüche geltend gemacht wurden. Auch bei den Vornamen lässt sich noch eine grosse Vielfalt feststellen, indem die noch nicht eindeutige Identifizierung durch einen Familiennamen durch eine Variation bei den Vornamen (Diminutive) ausgeglichen wurde. Weibliche Vornamen wurden auch von männlichen abgeleitet (Johanna, Franziska, Jacquette), aber nicht umgekehrt. Dagegen lässt sich nicht feststellen, ob die Mädchen die Namen ihrer Mütter, Paten oder Patinnen bekamen, weil man deren Namen nicht kennt; der Einfluss der Kirche scheint sich in Grenzen gehalten zu haben. Was die Beinamen betrifft, so sind sie bei den Frauen eher selten und leiten sich nur in Ausnahmefällen von Berufen ab (die Kerzenmacherin).

Alles in allem scheint die hochmittelalterliche Revolution in der Anthroponymie der Männer die Freiburger Frauen im 14. Jahrhundert noch nicht vollständig erreicht zu haben, auch wenn unter dem Einfluss der zunehmenden Schriftlichkeit, die sich dem Notariat verdankt, doch einiges in Bewegung geriet. Die Frauen wurden weiterhin in Bezug auf ihre verwandtschaftlichen Verhältnisse zu den Männern (Ehefrau, Witwe, Tochter von) definiert.

*Les femmes à Fribourg au XIV^e siècle**

Lorsqu'on décide d'étudier la vie et la condition des femmes à Fribourg durant le XIV^e siècle, les questions sont bien entendu nombreuses et ne peuvent pas toutes être résolues: Qui étaient-elles? Combien étaient-elles? Quelles étaient leurs vies? Quelles étaient leurs libertés et leurs difficultés? À quoi ressemblait une vie de couple? Quelles activités exerçaient-elles? Je me suis penchée principalement sur deux sources, l'une administrative et l'autre notariale: le *Premier Livre des Bourgeois de Fribourg* qui rassemble les entrées en bourgeoisie de 1341 à 1416¹ et le *Registrum Lombardorum*², qui est le plus ancien registre de notaire conservé de Fribourg. Édité en automne 2016 par Kathrin Utz Tremp et Lionel Dorthe³, l'appareil de notes très détaillé m'a permis de dépasser cette seule source pour recueillir autant d'informations que possible sur les femmes mentionnées dans ce registre et dans d'autres recueils de sources⁴. J'ai ainsi également consulté la *Première Collection des Lois*⁵, les inventaires des Archives de la Ville⁶, les chartes de l'Hôpital

* Extrait du mémoire «Les femmes à Fribourg (deuxième moitié du XIV^e siècle): Approche sociale, juridique et économique», soutenu en septembre 2017 à l'Université de Lausanne, sous la co-direction de M. Lionel Dorthe et Mme Martine Ostorero.

¹ YVES BONFILS / Bernard DE VEVEY (éd.), *Le Premier Livre des Bourgeois de Fribourg (1341–1416)*, Fribourg 1941 (Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 16) (= LB1)

² Archives de l'État de Fribourg (= AEF), RN 9/1.

³ Lionel DORTHE / Kathrin Utz TREMP (éd.), *Les sources du droit du canton de Fribourg, Première section: Le droit des villes, Troisième série: Registres de notaires et formulaires notariaux, tome 7: Le premier registre notarial des Archives de l'État de Fribourg (1356–1359)*, Bâle 2016 (= SDS FR I/3/7).

⁴ SDS FR I/3/7, p. L–LII.

⁵ Chantal AMMANN-DOUBLIEZ (éd.), *Les sources du droit du canton de Fribourg, Première section: Le droit des villes, Deuxième série: Le Droit de la ville de Fribourg, tome 6: La «Première collection des lois» de Fribourg en Nuithonie*, Bâle 2009 (= SDS FR I/2/6).

⁶ AEF, Affaires de la ville.

des bourgeois⁷ pour la première moitié du XIV^e siècle, ainsi que le *Recueil diplomatique du Canton de Fribourg*⁸. Les 966 mentions de femmes que j'ai pu relever dans le *Registrum Lombardorum* et le *Premier livre de bourgeois* offrent un fond numériquement intéressant et partiellement représentatif qui englobe une partie notable de la population féminine de Fribourg et de ses proches environs, bien que les informations les concernant soient souvent brèves et incomplètes. Afin de pallier aux lacunes de mes sources, tout en profitant du grand nombre de mentions de femmes, j'ai repris les outils de l'histoire quantitative, c'est-à-dire de «collecte d'observations et de données mesurables dans une optique de description des phénomènes historiques»⁹, en créant plusieurs bases de données.

Ma recherche s'est limitée aux femmes du commun de Fribourg, c'est-à-dire que je n'ai inclus ni les nobles, ni les religieuses, ni les prostituées. Cela relève d'une double logique: d'une part, la quasi absence des sources portant sur les nobles et les prostituées (dont les premières informations pour ces dernières datent du siècle suivant), de l'autre des différences de droit entre les différents ordres, et finalement parce que les maisons des nobles et les couvents de religieuses (comme celui de la Maigrauge) ne se situent pas au sein des murs de la ville. En revanche, toute personne venant faire du commerce à la ville et habitant les environs fait partie de mes bases de données.

Les particularités géographiques et linguistiques de Fribourg

Située à la frontière entre la partie germanophone et francophone de ce qui constitue aujourd'hui la Suisse, la ville de Fribourg présente des caractéristiques politiques, juridiques et linguistiques venant des

⁷ AEF, Fonds de l'Hôpital des bourgeois.

⁸ Romain WERRO / Jean Nicolas Elisabeth BERCHTOLD / Jean GREMAUD (éd.), *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, Fribourg 1839–1877.

⁹ Maria-Novella BORGHETTI, Histoire quantitative, histoire sérielle, in: Christian DELACROIX et al. (dir.), *Historiographies: Concepts et débats*, t. I, Paris 2010, p. 412.

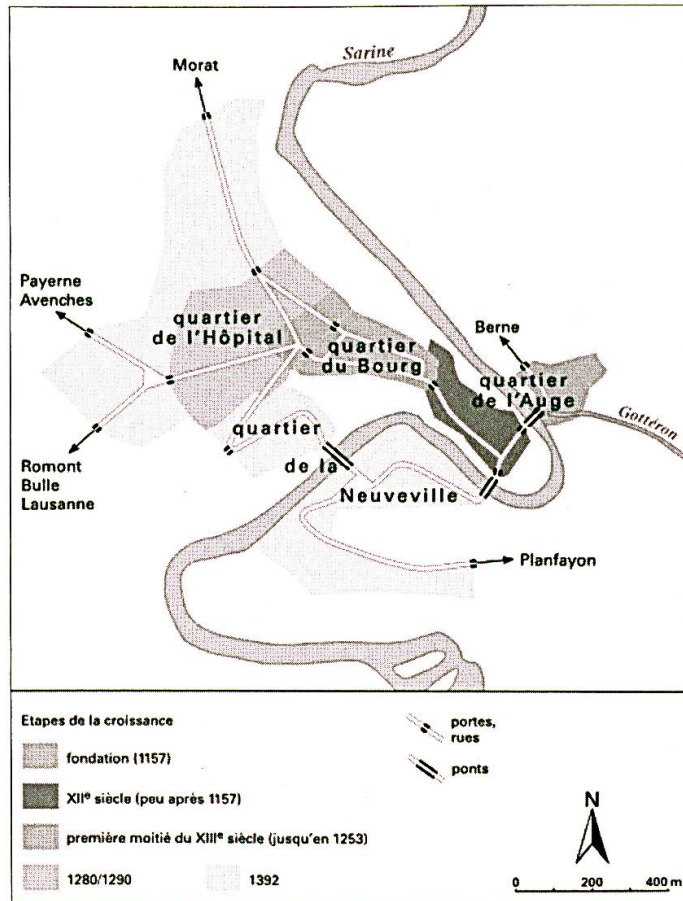


Fig. 1: Les quartiers de Fribourg et la croissance de la ville jusqu'en 1400

deux régions¹⁰. La topographie de Fribourg en fait rapidement une cité à deux niveaux: le qualificatif usité à ce jour de «Basse-Ville» pour une partie de la vieille ville, en contraste avec le haut plateau, illustre cette particularité physique de la ville (fig. 1). En berge de la Sarine, Fribourg s'étend sur le bas plateau de part et d'autre de la rivière, puis monte au-dessus des falaises orientales pour atteindre, en passant par la terrasse du quartier du Bourg, le haut plateau. La partie haute de la ville est plutôt francophone, tandis que l'Auge est principalement germanophone. Mais dans son ensemble, la ville est

¹⁰ SDS FR I/2/6, p. IX.

bilingue, et bien que l'étude des noms ne permette que de prudentes hypothèses sur la langue des personnes¹¹, les incursions de noms et de mots issus du franco-provençal et de l'allemand sont nombreuses dans les sources.

Fribourg est une ville coutumière. Les principales sources de droits «directes et semi-directes» pour l'époque qui nous occupe se résument à deux documents: «la *Handfeste* ou charte de franchises de 1249, [et] les ordonnances du ou des Conseils», enregistrées dans la *Première collection des lois* (1363–1468). La jurisprudence du Conseil n'est conservée qu'à partir du XV^e siècle dans les Livres de Justice¹².

Historiographie

Plusieurs historiens et juristes se sont penchés, du moins en partie, sur la place et la vie des femmes vers la fin du Moyen Âge à Fribourg. Parmi eux, Jean-François Poudret s'est intéressé au droit médiéval dans les pays romands. Dans les nombreux tomes de la collection *Coutumes et Coutumiers*, il s'attarde à plusieurs reprises sur les femmes et discute notamment de leur droit de tester, de leur condition d'éternelle mineure, de la pratique du testament et des contrats de mariage parmi d'autres sujets. Tamara Piccand¹³, Eva Johner¹⁴ et

¹¹ Urs PORTMANN, *Bürgerschaft im mittelalterlichen Freiburg: Sozialtopographische Auswertungen zum Ersten Bürgerbuch 1341–1416*, Fribourg 1986 (Historische Schriften der Universität Freiburg/Schweiz 11), p. 192.

¹² Jean-François POUDRET, avec la collaboration de Marie-Ange VALAZZA TRICARICO, *Coutumes et coutumiers: histoire comparative des droits des pays romands du XIII^e à la fin du XVI^e siècle. Partie 1, Les sources et les artisans du droit*, Berne 1998, p. 180.

¹³ Tamara PICCAND, *Inégalités sociales face à la mort: analyse de testaments féminins du milieu du XV^e siècle à Fribourg*, Mémoire de master, Université de Fribourg 2014.

¹⁴ Eva JOHNER, *Witwen in Freiburg um die Mitte des 15. Jahrhunderts*, in: *Freiburger Geschichtsblätter* 65 (1987/88), p. 7–42.

Kathrin Utz Tremp¹⁵ ont travaillé sur les femmes à Fribourg durant le XV^e siècle, qui présente une plus grande variété et abondance de sources les concernant. Les historiens qui se sont attachés à décrire et comprendre les sources du XIV^e siècle se sont toujours principalement focalisés sur la gente masculine, avec seulement quelques brèves mentions de la condition féminine. Parmi eux, Urs Portmann a étudié la bourgeoisie et l'activité professionnelle fribourgeoise à partir du premier et deuxième *Livre des Bourgeois*¹⁶, mais ne mentionne que très brièvement la gente féminine. Nicolas Morard s'est intéressé à la pratique notariale, aux monnaies et au commerce fribourgeois¹⁷, de même que Kathrin Utz Tremp. Cette dernière s'étend un peu plus longuement sur les femmes, notamment dans son ouvrage «*Fiat littera ad dictamen sapientum*». *Notare, Lombarden und Juden in Freiburg im Üchtland (14. Jahrhundert)*¹⁸ et dans *Gens du cuir, gens du drap à Fribourg au Moyen Âge*¹⁹. Pourtant, comme le fait ressortir l'édition du *Registrum Lombardorum* par Kathrin Utz Tremp et Lionel Dorthe, les femmes sont nombreuses dans certaines sources notariales, bien que les informations demeurent circonstanciées et donc lacunaires.

¹⁵ Kathrin UTZ TREMP, *Waldenser, Wiedergänger, Hexen und Rebellen: Biographien zu den Waldenserprozessen von Freiburg im Üchtland (1399–1430)*, Fribourg 1999 (Freiburger Geschichtsblätter, Sonderband); EAD., Kanton Freiburg, in: *Helvetia Sacra IX/2: Die Beginen und Begarden in der Schweiz*, Basel/Frankfurt am Main 1995, p. 313–343.

¹⁶ PORTMANN (cit. n. 11); BONFILS/DE VEVEY (cit. n. 1); AEF, *Livre des bourgeois 2 / Bürgerbuch 2 (1415[!]-1769)*.

¹⁷ Nicolas MORARD, *Monnaies de Fribourg*, Fribourg 1969; ID., Le témoignage d'un notaire: achats, ventes et production à Fribourg au milieu du XIV^e siècle, in: *Revue Suisse d'Histoire* 35 (1985), p. 121–141.

¹⁸ Kathrin UTZ TREMP, «*Fiat littera ad dictamen sapientum*»: *Notare, Lombarden und Juden in Freiburg im Üchtland (14. Jahrhundert)*, Zürich / St. Gallen 2012 (Europäische Rechts- und Regionalgeschichte 17).

¹⁹ Kathrin UTZ TREMP / Hubertus VON GEMMINGEN, *Gens du cuir, gens du drap à Fribourg au Moyen Âge*, trad. Maria PORTMANN / Jean STEINAUER, Fribourg 2013 (Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, n. s., vol. 14).

Le notariat à Fribourg

Alors que le notariat s'implante en Suisse romande autour de 1250²⁰, il faut attendre près d'un siècle pour que celui-ci arrive à Fribourg. Selon J.-F. Poudret, le premier notaire, Jean Robert de Romont, s'installe à Fribourg en 1323 en provenance de Moudon où il était scribe du bailli. A Fribourg, les premiers notaires dont les registres furent conservés sont Pierre Nonans, Henri de Schwarzenbourg et Richard de Fillistorf qui stipulent tous dès la seconde moitié du XIV^e siècle, respectivement dès 1356, 1372 et 1388²¹.

Le latin reste jusqu'au début du XVI^e siècle la langue officielle du notariat²², bien que des incursions de français et d'allemand se retrouvent, surtout pour les noms de personnes et de lieux. En revanche, les registres et les ordonnances peuvent dès le milieu du XIV^e siècle être rédigés en langue vulgaire (franco-provençal), telle la *Première Collection des Lois* commencée en 1363. Certains documents en français datent même de la fin du XIII^e siècle²³. Une ordonnance de 1424 permet aux notaires de «faire lettres en *teif* et en *rommant*» sur demande des clients²⁴. «Le terme *rommant* désigne la *scripta* fribourgeoise traditionnelle» jusqu'au milieu de l'année 1483, puis, afin de s'aligner sur les autres États confédérés que Fribourg a rejoint en 1481, le *teif* (germanique) devient la langue officielle de la ville²⁵.

²⁰ UTZ TREMP, «*Fiat littera*» (cit. n. 18), p. 205.

²¹ Les dates pour Henri de Schwarzenbourg (1372) et Richard de Fillistorf (1388) correspondent à la fin de leurs apprentissages et aux premiers documents qu'ils stipulent indépendamment. UTZ TREMP, «*Fiat littera*» (cit. n. 18), p. 11.

²² POUDRET (cit. n. 12), p. 252.

²³ Marie-Claire GÉRARD-ZAI, La langue des comptes des trésoriers de la ville de Fribourg au XV^e siècle: quelques propos liminaires, in: *Freiburger Geschichtsblätter* 93 (2016), p. 65–83, ici p. 72.

²⁴ POUDRET (cit. n. 12), p. 252.

²⁵ GÉRARD-ZAI (cit. n. 23), p. 66.

*Représentativité des femmes dans les sources administratives
et notariales*

L'habitude de désigner un individu avec un prénom et un nom de famille n'est pas encore établie à Fribourg, comme le montre très bien la variété des dénominations. En plus du prénom, on retrouve soit un nom de métier, un lieu d'origine, un lieu de résidence, un surnom hérité de ses parents, des liens familiaux (Marguerite, femme de Nicolas Bucher²⁶), voire parfois seul un surnom apparaît. Or, comme le relèvent L. Dorthé et K. Utz Tresp, le notaire du *Registrum Lombardorum* «plaque le modèle urbain du double nom à la clientèle campagnarde»²⁷, avec la nuance toutefois que cette méthode ne s'applique qu'aux hommes. Les femmes continuent d'être désignées par leur position familiale ou matrimoniale, par un surnom, ou par leur statut social (béguine). Ainsi, les bases de données m'ont permis, grâce aux diverses informations collectées sur les personnes (liens familiaux, dates de vie, noms, etc.) de minimiser les confusions entre les nombreuses Béchine, Alexia ou Catherine.

En ce qui concerne la présence des femmes dans les sources sélectionnées, force est de constater qu'elles n'apparaissent pas de manière régulière ni au sein d'une source, ni de manière comparative entre les différentes sources. Il va sans dire que *La Première Collection des Lois* ne mentionne qu'un seul nom précis et ne présente donc pas d'intérêt pour une comptabilité des femmes au Moyen Âge. Les chartes de l'Hôpital des bourgeois enregistrent une belle proportion de femmes, bien plus que les autres chartes d'institutions religieuses ou que les Affaires de la Ville. Cependant, comme ce fond ne constituait pas le centre de mon objet d'étude, je n'ai pas comptabilisé le nombre total de femmes apparaissant sur les nombreuses chartes individuelles conservées aux Archives de l'État de Fribourg.

²⁶ SDS FR I/3/7 n° 83.

²⁷ SDS FR I/3/7, p. XLVIII.

Au sein de mes deux sources principales, soit le *Registrum Lombardorum* et *Le Premier Livre des Bourgeois*, j'ai retrouvé un nombre assez similaire de femmes, mais une plus grande proportion d'entre elles sont protagonistes des actes dans lesquels elles apparaissent dans le registre notarial. J'ai compté 401 mentions de femmes dans les 963 instruments que compte le *Registrum Lombardorum*. Parmi elles, 69 femmes ne sont que citées (liens familiaux, voisines, anciennes propriétaires, etc.) et ne participent ni activement (auteurs ou co-auteurs d'une action) ni passivement (consentement, actes passés en leur nom par une tierce personne) aux transactions enregistrées. En ce qui concerne le *Premier Livre des Bourgeois* (1341–1416), j'ai comptabilisé 472 femmes, grâce à l'index effectué par Mme Utz Tresp. Celles-ci sont pour la moitié (244) citées en tant que voisines pour situer la maison qui servira de garantie au nouveau bourgeois. Certaines ont un rôle plus actif, dans le sens qu'elles sont des *udelgeber*²⁸ (31) ou qu'elles acquièrent elles-mêmes les droits de bourgeoisie (11 femmes). D'autres (58) sont propriétaires, co-propriétaires, anciennes propriétaires, ou donnent leur consentement (*de voluntate*).

Le total absolu en bas du graphique n° 2 (fig. 2) ne correspond pas à l'addition des chiffres pré-mentionnés mais bien au nombre effectif de femmes recensées dans ces deux sources, suite à la comparaison des noms et des informations collectées et à l'identification des personnes apparaissant à plusieurs reprises. De par les informations limitées sur chaque femme, des variantes anthroponymiques et d'un possible oubli dans la masse des noms que j'ai collectés, le résultat n'est pas exhaustif car certaines personnes ont pu être comptées deux fois (si les informations les concernant ne permettaient pas un rapprochement probant entre deux mentions) ou au contraire, deux personnes ont pu être rassemblées sous la même dénomination par erreur. Dans tous les cas, le nombre total donne, au mieux, une estimation relativement précise et représentative de la présence des femmes dans les sources.

²⁸ Udelgeber: Prêteur/se d'un *udel*, c'est-à-dire d'un droit sur un bien foncier (en général une maison) servant de caution pour l'entrée en bourgeoisie.

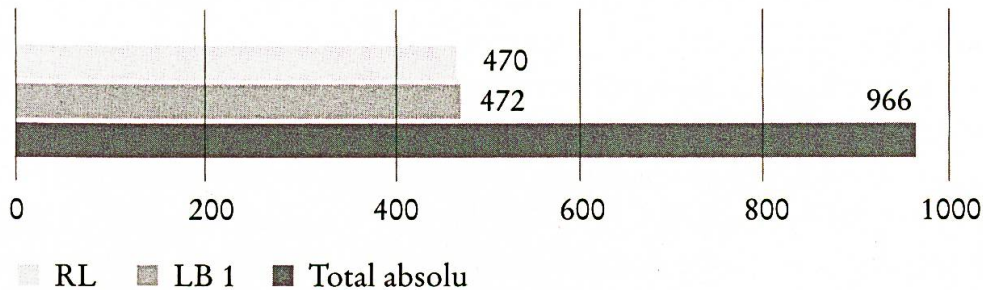


Fig. 2: Nombre de femmes dans le *Regstrum Lombardorum* (RL) et *Le Premier Livre des Bourgeois* (LB1).

Il ne permet cependant en aucun cas d'estimer la population féminine résidente ou de passage à Fribourg, puisque seules les femmes enregistrées dans les sources administratives et notariales, parmi celles qui ont été conservées et que j'ai consultées, sont incluses.

Au total, j'ai pu retrouver 966 femmes. Se trouve dans ces sources également un nombre indéterminé de béguines, que je n'ai pas inclus dans le précédent total. En effet, ces dernières sont souvent nommées par leur statut religieux sans précision sur leur nombre ou leur identité. Certaines, cependant, sont mentionnées individuellement et font donc partie du décompte précédent.

Anthroponymie féminine

L'anthroponymie comme outil de travail historique

Comme j'ai déjà pu le mettre en avant, l'anthroponymie des femmes diffère assez largement de celle des hommes. Nous verrons que le mode de désignation d'un individu est loin d'être anodin. Bien que l'intermédiaire du notaire joue un rôle important, il n'en est pas moins certain que ce dernier est influencé par l'acceptation communautaire d'une forme d'identification et par la manière dont ses clients se présentent eux-mêmes. Or, le nom identifie de deux manières: il permet à la personne de se présenter comme un individu

particulier, mais il la qualifie, la définit et l'intègre également dans sa communauté. Comme le souligne Didier Lett, «nommer est un acte performatif»²⁹, une performance qui tient autant de la volonté personnelle que du contrôle social et politique.

Mais alors, comment nomme-t-on les femmes au Moyen Âge et plus particulièrement à Fribourg? Et comment se construit l'identité anthroponymique des femmes? Quelles sont ses particularités? L'identité d'une personne au Moyen Âge est composée de divers éléments, «de multiples formes d'identification qui se chevauchent et s'articulent les unes aux autres»³⁰, tels que le prénom, le surnom, un nom de famille, les liens de parenté, le statut social, le statut marital, le métier, etc. Tandis que le nom des hommes reste assez stable, car il est attaché au nom ou surnom familial et à leur métier, celui des femmes se révèle très relatif à leurs liens de parenté et subit donc régulièrement des changements: mariage, remariage, sobriquet, liens familiaux, entrée en religion.

On pourrait se demander en quoi l'étude particulière du nom, et pas uniquement des liens de parenté ou de la tutelle, participe à l'histoire des femmes de Fribourg. Il est vrai que l'étude du nom, en particulier en se limitant au sexe féminin, participe plus à l'étude de genre qu'à l'histoire des femmes. La réponse tient en deux points: tout d'abord, l'étude du nom constitue une méthode, un outil, pour approcher l'histoire sociale des femmes. Je citerai ici Monique Bourin et Pascal Chareille qui ont rédigé un vaste panorama sur l'anthroponymie médiévale: «Pour l'historien, l'étude des noms ne constitue naturellement pas une fin en soi. Mais en identifiant les personnes, l'anthroponymie marque l'appartenance à un groupe et la place de chaque individu en son sein, il distingue et intègre, individualise et met en rapport, inscrit dans le présent et projette dans la temporalité.»³¹

²⁹ Didier LETT, *Hommes et femmes au Moyen Âge: Histoire du Genre XII^e–XV^e siècle*, Paris 2013, p. 58.

³⁰ LETT (cit. n. 29), p. 55.

³¹ Monique BOURIN / Pascal CHAREILLE, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Âge*, Paris 2014, p. 25.

Ainsi, l'étude anthroponymique des Fribourgeoises permet d'esquisser plus précisément le rapport des femmes vis-à-vis de leur famille et de la société en général, à travers la manière dont elles sont présentées et identifiées. Deuxièmement, les liens de parenté, tels que «fille de» ou «femme de» font partie de la «performance anthroponymique». Séparer les indications de parenté de l'étude du nom propre (*nomen proprium* ou *praenomen*), du surnom, ou du patronyme ne fait pas de sens, car le choix de tel ou tel assemblage d'éléments anthroponymiques peut être révélateur d'une situation sociale particulière, d'une norme notariale qui varie selon la typologie des actes, de l'évolution générale de l'anthroponymie féminine par rapport à celle des hommes et donc de leur statut social, juridique, voire économique dans la société.

La grande difficulté d'une telle approche, mais qui en fin de compte se retrouve dans chacun de mes axes de recherches pour aborder la question féminine au Moyen Âge – et à laquelle se sont confrontés les médiévistes qui ont étudié les femmes, soit dans une perspective historique, soit dans celle d'une étude du genre – est la disparité des informations. «Il est certainement imprudent de prétendre démêler règles et sens de l'anthroponymie des femmes. D'abord pour une raison simplement arithmétique: il faut manipuler des quantités de chartes, des cartulaires ou dépouiller d'abondants registres fiscaux pour se procurer un matériel qui se prête à un traitement statistique. Les femmes y sont rares: de 10 à 14%, en règle générale, suivant les sources, pourtant de factures diverses ...»³²

Or, comme je l'ai précisé au début de ce travail, les sources fribourgeoises du XIV^e siècle sur le commun des femmes sont rares et la proportion de ces dernières y apparaissant inégale, mais toujours relativement faible. Dans le cas du *Premier Livre des Bourgeois*, la proportion de femmes s'élève à près de 12%. Dans le *Registrum Lombardorum*, les femmes sont plus nombreuses, et bien que certaines identifications soient incertaines et que les chiffres soient donc

³² BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 223.

approximatifs, elles représentent un peu moins de 20% des personnes enregistrées. Le registre notarial est donc plus riche en femmes. Cela s'explique par la nature même du document, qui contrairement au *Premier Livre des Bourgeois*, contient une typologie variée d'actions du quotidien dans lesquels les femmes prennent part. Les résultats que je publie ici ne se veulent donc en aucun cas exhaustifs, mais sont des indicateurs d'une tendance. Ils ne sont que les images d'une partie de la population féminine souvent tues dans les sources. Néanmoins leur lecture se révèle pertinente pour une meilleure compréhension de la condition féminine à Fribourg au XIV^e siècle.

Mutation anthroponymique

Selon Didier Lett, l'anthroponymie évolue en Occident entre 1050 et 1150 d'un nom unique (*nomen proprium*) à un «nom à deux éléments»³³, défini par le nom de baptême et un surnom qui, avec le temps, deviendra nom de famille. Cette évolution marque surtout les hommes, soumis à l'impératif du lignage et de la transmission du patrimoine et des titres.

Au nom propre, qu'on peut qualifier de prénom dans ce nouveau système à deux éléments, peut s'ajouter un sobriquet, une filiation (soit sous la forme d'un «fils d'untel», soit par un nom paternel utilisé comme patronyme: le fils de George Moyno est appelé Jean George³⁴), un statut juridique (par exemple bourgeois de Fribourg), un métier («*Symon Cuprifaber*», c'est-à-dire forgeron de cuivre³⁵), un lieu (d'origine, de résidence, de fonction, de voyage, une seigneurie) ou un patronyme héréditaire. Mis à part le sobriquet servant à individualiser une personne, les autres éléments peuvent soit participer à l'anthroponymie à deux éléments dans un but de singularisation, soit à ce que P. Chareille et M. Bourin nomment la «désignation complémentaire», qui permet de référencer l'appartenance à un groupe³⁶.

³³ LETT (cit. n. 29), p. 56.

³⁴ SDS FR I/3/7 n° 768.

³⁵ SDS FR I/3/7 n° 254.

³⁶ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 85.

Les raisons de ce nouveau système d'anthroponymie ne sont pas tout à fait éclaircies. P. Chareille émet l'hypothèse d'un meilleur contrôle des individus par les autorités laïques et ecclésiastiques, notamment par ce qu'elle nomme «l'encellulement des hommes»³⁷. Ce constat part de deux remarques a priori opposées: une «poussée de l'individualisation»³⁸ et une «identité collective»³⁹ où l'individu, bien qu'unique, s'intègre d'une part dans une lignée familiale et d'autre part dans une communauté. L'autre phénomène contemporain à l'apparition des surnoms est la christianisation des noms propres et la diminution par étape du stock anthroponymique⁴⁰. Cette diminution du choix des prénoms s'accompagne d'une popularité massive pour certains d'entre eux. Les noms les plus usités varient selon les régions, mais Pierre et Jean restent dans le haut du classement. M. Bourin et P. Chareille démontrent une corrélation entre la réduction du stock anthroponymique et l'apparition des surnoms, tout en soulignant que loin d'une logique de cause à effet, «les deux phénomènes se nourriss[e]nt l'un l'autre»⁴¹ et que leur dynamique n'est pas similaires dans toutes les régions. Certaines régions à fortes tendances homonymiques ne connaissent pourtant que peu l'usage des surnoms⁴². Il n'y a donc pas de règles fixes. De plus, la plupart des sources «n'envisagent pas les personnes dans la durée»⁴³. Les modes de désignation changent donc selon la typologie des sources, le but de l'enregistrement d'un acte et de la précision d'identification nécessaire. En outre, le surnom est rarement stable. En revanche, les sources notariales et juridiques cherchent

³⁷ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 34.

³⁸ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 33.

³⁹ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 34. Claude Gauvard soutient également que «le lignage est moins perçu comme un bloc que comme une juxtaposition d'individus aux destins particuliers». CLAUDE GAUVARD, «*De Grace Especial*». *Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris 1991, p. 636.

⁴⁰ LETT (cit. n. 29), p. 56.

⁴¹ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 82.

⁴² BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 82.

⁴³ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 105.

à identifier précisément la personne, par la répétition d'un élément anthroponymique, comme c'est le cas dans le *Registrum Lombardorum*.

Quant aux femmes, il faudra attendre les XIII^e et XIV^e siècles pour que leur identification subisse une évolution similaire à celle des hommes. Ce retard, comparable aux clercs, «ne [fait] que confirmer à quel point l'organisation sociale se perçoit à partir de la filiation masculine»⁴⁴. Le corpus anthroponymique féminin reste plus varié, tant dans le panel des noms que dans leurs déclinaisons multiples grâce aux diminutifs⁴⁵. Le nom propre s'accompagne très souvent des liens de parenté comme éléments descriptifs additionnels, au contraire des hommes.

L'intermédiaire de l'écrit

A Fribourg, l'évolution est plus tardive qu'en France. Kathrin Utz Tremp et Lionel Dorthe ont noté que, lors de la rédaction du *Registrum Lombardorum*, le système prénom-nom a été imposé par le notaire à ses clients, bien que cette nouvelle anthroponymie ne touche encore, et pas de manière systématique, que la ville et exclusivement les hommes. P. Chareille et M. Bourin le soulignent: «le miroir anthroponymique peut s'avérer déformant»⁴⁶; notamment lorsque le notaire enrichit l'anthroponymie de ses clients par rapport à l'habitude orale. Cependant, cette mise-au-norme de l'anthroponymie indique aussi des exigences notariales qui laissent transparaître la capacité de l'individu à agir juridiquement (vente, endettement, aliénation de biens, héritage) de manière indépendante, ou au contraire les limites de cette capacité. Ainsi, bien que la dimension orale et quotidienne de la pratique anthroponymique des Fribourgeoises reste hors de portée, l'observation attentive de leurs noms écrits peut apporter bien des informations sur leur vie sociale et juridique.

⁴⁴ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 60.

⁴⁵ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 51.

⁴⁶ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 28.

En m'appuyant sur l'étude de Didier Lett et celle de Monique Bourin et Pascal Chareille, j'ai observé, en comparaison avec leur constatation pour la France, quelle était la situation à Fribourg. Mon index des femmes m'a permis ainsi de rassembler et de comparer diverses informations anthroponymiques concernant les femmes des sources étudiées. Les variations pour la notation d'un nom ont parfois posé des difficultés: non seulement au niveau orthographique, mais également à cause des variantes des noms à l'oral (diminutifs), de leur traduction latine et des variations dans le choix des éléments anthroponymiques pour chaque mention de femme, selon les impératifs de l'acte en question. De ce fait, l'identification des personnes au sein d'un même document et plus encore au travers de différentes sources, sous les plumes de plusieurs scribes, peut rendre une identification incertaine. Par exemple, K. Utz Tresp et L. Dorthe ont relié les dénominations de Salamina, femme de Rolet Herty (1356)⁴⁷, à Salamina Hertina, mariée à Heinzmann de Floriment (1386)⁴⁸, à cause de la ressemblance des patronymes. La certitude n'est pas de mise, mais la probabilité est suffisante pour identifier les deux noms à la même personne.

Le changement de statut de la femme, notamment lors d'un mariage ou d'un remariage, pose de plus une difficulté d'identification si un dénominateur anthroponymique commun ne la suit pas au cours de sa vie. Parfois la femme est qualifiée à la fois de veuve et d'épouse afin de conserver la trace de son précédent mariage. Dans un contrat d'héritage daté du 5 novembre 1356, un couple «s'instituent l'un et l'autre héritier universel»⁴⁹, Marguerite est identifiée comme femme de Nicolas Ammann de Plasselb et fille de feu Ulric de Barberêche. Le choix de ces deux statuts pour un héritage fait sens: orpheline, elle peut être héritière et son mari est l'éventuel bénéficiaire de cet héritage paternel. Cinq mois plus tard, en avril 1357, Marguerite est cette fois qualifiée de veuve et

⁴⁷ SDS FR I/3/7 n° 400, n. 3.

⁴⁸ LB1 f. 101r/p. 142.

⁴⁹ SDS FR I/3/7 n° 460.

d'épouse⁵⁰. L'acte porte sur une vente faite au frère de Marguerite d'un tènement que le couple tient à Barberêche. Au vu de la localisation du tènement, celui-ci est probablement un bien de Marguerite obtenu après la mort de son père. La mention de son mariage avec Nicolas Ammann, ainsi que de l'autorisation de ce dernier et de leur fils pour cette vente, s'explique par l'unité de biens du couple. La femme n'a pas de biens paraphernaux, c'est-à-dire lui appartenant en propre. En revanche, le rappel de son précédent mariage est expliqué par la fin de l'acte: «*Promittunt ferre guereciam de dicta vendicione etc. contra omnes et specialiter contra Johannem, filium dicte Marguerete et dicti quondam Petri, primi mariti sui etc.*»⁵¹; la vente se fait sans l'accord de Jean, fils de Marguerite et de son premier époux, qui pourrait vouloir réclamer le tènement comme sien, par héritage de son père décédé. Dans ces deux actes, heureusement, le mariage de Marguerite à Nicolas est rappelé à chaque fois, permettant une identification claire. Cependant, on peut déjà le remarquer, le choix anthroponymique pour Marguerite évolue selon les nécessités de l'acte enregistré.

Parfois, la survivance d'un surnom malgré les remariages semble un autre outil d'identification pour les notaires: Annelète Espagnyoda est mariée successivement à Aubertus Espagniot, Jacobus de Autcrest (en 1364) et Petrus Bisen (1399). Elle est citée comme propriétaire d'une maison au Bourg jusqu'au rachat par des béguines en 1381: «*domum beguinarum que quondam fuit Agnelete Espagnyoda*»⁵². Heureusement son surnom «Espagnyoda» la suit tout au long de sa vie, ce qui nous permet à nous, mais probablement aux notaires aussi, de l'identifier clairement. Son statut de propriétaire explique peut-être aussi la survivance d'un surnom malgré ses remariages.

⁵⁰ SDS FR I/3/7 n° 617.

⁵¹ SDS FR I/3/7 n° 617.

⁵² LB1 f. 101r/p. 142.

Le nom propre

La problématique d'une indexation précise se pose aussi au niveau des noms propres et de la décision de rassembler différentes appellations comme des variantes d'un même nom. Par exemple, Aline et Alexia, pour un lecteur moderne, ne semblent pas aller de pair. Alors comment décider si une appellation est un nom en soi, un diminutif ou une variante d'un même nom? Deux pistes s'offrent à l'historien. La première est le croisement de données annexes (tel le lieu d'habitation, les liens familiaux ou le statut social) qui permet d'identifier deux dénominations différentes comme désignant la même personne. K. Utz Tremp et L. Dorthe ont ainsi identifié dans des sources différentes trois femmes comme étant très probablement la même personne. L'instrument du *Registrum Lombardorum* daté du 10 février 1356 cite une Annelète, veuve d'Ulric de Vilar⁵³; puis apparaît en mars 1328 une Aline de Vuippens, veuve d'Ulric dit de Vilar⁵⁴; finalement les chartes de l'Hôpital des bourgeois enregistrent une Alexia dite de Vilar, veuve d'Ulric de Vilar⁵⁵.

La seconde piste, plus subjective et sujette à controverse, est la ressemblance de certains noms. Puisque souvent les noms varient dans leurs syllabes finales, il m'est apparu vraisemblable que Béchine et Béchète soient des variantes l'une de l'autre, et que Bécha en soit le diminutif⁵⁶. De même, les variantes d'Agnès et d'Anne se ressemblent tant (Agnelète et Annelète, Agnesona et Annesona)

⁵³ SDS FR I/3/7 n° 21.

⁵⁴ Justin GUMY, *Regeste de l'Abbaye de Hauterive de l'Ordre de Cîteaux depuis sa fondation en 1138 jusqu'à la fin du règne de l'abbé d'Affry 1449*, Fribourg 1923, p. 401 n°1102.

⁵⁵ AEF, Fonds de l'hôpital des bourgeois, Wicky II/5. Voir SDS FR I/3/7 n° 21, n. 1.

⁵⁶ P. Aebischer note que la pratique de l'apocoque, c'est-à-dire du «retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un nom», quoique peu courante, était également utilisée dans la région de Fribourg. Le suffixe pouvait se révéler assez arbitraire. Paul AEBISCHER, *Sur l'origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg*, Genève 1923, p. 66.

124 Anne, Annina, Anna, Annesona, Annelète, Agnesona, Agnelète, Angnilleta, Annielle, Agnès	57 Jeanne, Jeannette, Johanneta, Joneta	48 Alexia, Alixona, Alix, Alice, Alis, Aline, Alyna	48 Elsa, Elsina, Elsine, Elschine	41 Perrussète, Perrisseta, Perrisona, Peronessa
37 Marguerite, Marguerete	34 Catherine, Katherina	29 Mermète, Mermette	28 Béchète, Becheta, Becha, Bicha, Béchine, Beschina, Berchine	27 Jaquète, Jaquette
26 Ithe, Ytha	20 Greda	20 Ysabella, Isabelle	19 Ellina, Elline, Elli	17 Nichola, Nicole, Nicolette, Nicholeta
16 Berthe	14 Marion(a), Marionne, Mariole	12 Claire, Clara	10 Guisine, Guisina, Guysa, Gwisa	10 Agathe
10 Béatrice, Béatrix	10 Antonie, Anthonia	8 Françoise, Francesie	8 Metzine	7 Anguille, Angnille, Anguilla
7 Marie, Meria	6 Guillaume, Willelma	6 Jolye, Jolya	6 Uldriète, Uldrieta, Uldriola	5 Allisole, Allissone
5 Contessone, Contessète, Contessa	4 Anfilesie, Amphilese	4 Minne, Minna	4 Emmela, Emmola	3 Elisabeth, Elsbeth
3 Béлина, Bely	3 Christine, Cristine	3 Clémence, Clémentia	3 Mia, Mima, Mimia	3 Bethina, Bathine
2 Alla	2 Martina, Martinete	2 Rolète	2 Estevette, Estevennette	2 Bruna
2 Jordana	1 Gisèle	1 Adelnia	1 Buisarma	1 Pignyoda
1 Bodonia	1 Salma	1 Judina	1 Mathilun	1 Argente
1 Hugua	1 Frueyne	1 Julie	1 Florète	1 Gueppa
1 Frowy	1 Gillieta	1 Lurquina	1 Florence	1 Ryuchina
1 Ytzscha	1 Iacola	1 Pasqueta	1 Berthola	1 Angelle
1 Yrda	1 Yncète	1 Gilliola	1 Sibiliona	1 Mabiliona
1 Clima	1 Salina	1 Salomona	1 Philippa	1 Yutzina
1 Lyonete	1 Hemme	1 Avioleta	1 Anastasia	1 Ciciolle
1 Cécile	1 Ursule	1 Betstze		

Fig. 3: Tableaux des 87 prénoms des femmes du *Registrum Lombardorum* et du *Premier Livre des Bourgeois*

qu'il m'est apparu que les deux pouvaient désigner la même personne, d'autant qu'une même personne apparaissait parfois sous l'une ou l'autre orthographe du diminutif.

Une fois le décompte effectué pour la récurrence de chaque nom, j'ai pu faire deux constats. D'une part en prenant en compte que certains prénoms peuvent prendre diverses formes, j'ai répertorié en tout 87 noms différents. D'autre part une prédilection très forte se dégage pour un panel réduit de prénoms féminins. Les plus fréquents sont Agnès/Anne (124 occasions), Jeanne (57) et Aline/Alexia (48) à égalité avec Elsa (48). D'autres sont très rares, tel Argente, Yrda ou Mabilione dont je n'ai retrouvé à chaque fois qu'une mention (fig. 3).

Ainsi, dans une étude comparative de l'occurrence des prénoms, j'ai voulu évaluer le pourcentage de chance pour une fille d'avoir un nom à forte homonymie ou au contraire d'être la seule à porter ce prénom. Le graphique suivant divise les prénoms en quatre catégories de potentiel homonymique, allant de faible à très fort. Celles-ci sont réparties comme suit:

- «faible potentiel d'homonymie»: 1 à 5 occurrences du même prénom
- «moyenne»: 6 à 20 occurrences
- «forte»: 21 à 40 occurrences
- «très forte»: au-delà de 40 occurrences

On peut constater que les noms rares (soit ceux qu'au maximum quatre autres femmes vont porter) ne représentent qu'une faible proportion du stock anthroponymique (11,75%), tandis que les noms à fort potentiel homonymique s'élèvent à plus d'un tiers des cas (39,79%). Seul cinq noms sont inclus dans cette dernière catégorie, alors que parmi les noms rares j'ai retrouvé 58 possibilités (fig. 4). Le panel de prénoms reste donc assez étendu, en revanche les préférences marquées donnent l'impression d'une réduction du stock anthroponymique féminin. La situation fribourgeoise rejoint

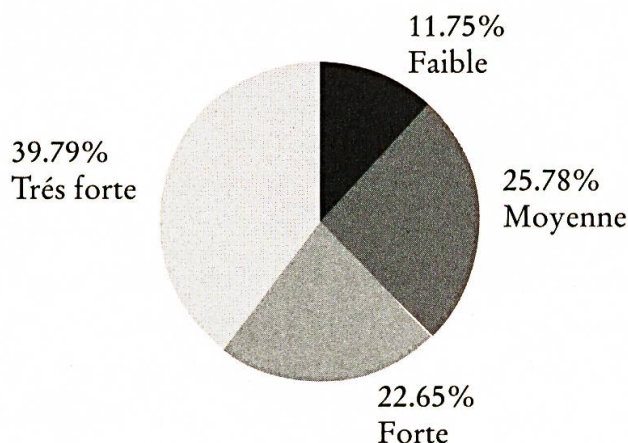


Fig. 4: Pourcentage d'homonymie parmi les prénoms féminins.

ici la tendance générale de la nouvelle anthroponymie⁵⁷, soit une diminution du stock des prénoms moins importante que pour les hommes, malgré tout accompagnée par une préférence très marquée pour certains noms.

En outre, l'homonymie inévitable due à la récurrence élevée de certains noms amène, comme ont pu le constater M. Bourin et P. Chareille en Italie particulièrement, à une multiplication des diminutifs et des variantes pour un même prénom⁵⁸. A Fribourg, sans surprise, le nom Argente, qui ne fait référence qu'à une personne, ne connaît pas de variantes sous la plume des scribes, mais Agnès, qui est le nom le plus usité, n'en compte pas moins de dix, sans compter les variantes orthographiques comme Agnelete et Agnelette, ou celles dues aux déclinaisons latines. Fribourg semble donc présenter des caractéristiques similaires à l'Italie pour la résolution de l'homonymie.

Certains cas de variantes n'ont pas pu être éclaircis: ainsi Béchine ou Bethina pourraient être des diminutifs d'Elisabeth ou des prénoms indépendants. Allissona ressemble fortement à Alixona, un

⁵⁷ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 36.

⁵⁸ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 20.

diminutif d'Alix/Alice. M. Chareille et P. Bourin relèvent également que Alis et Elisabeth pourraient être des variantes de Isabelle⁵⁹, ce qui en ferait, à Fribourg, le deuxième prénom le plus populaire derrière Agnès. Marion est probablement un diminutif de Marie (avec un total de 21 occurrences), un prénom qui malgré ses origines éminemment chrétiennes peine à s'imposer face à Anne/Agnès ou Jeanne⁶⁰.

Il est également intéressant de noter que certains noms féminins sont des dérivés de nom masculins comme, entre autres, Hugua, Guillauma, Antonie, Johanna (Johan/Jean), Françoise, Perrussète (Perrod), Mermète (Mermet), Jacquète (Jacquet), Uldriète (Ulric), Philippina, Jordana, Pasqueta ou Nichola (Nicholai). Ce dernier nom amène son lot de confusion sur le sexe de la personne, car la version masculine est très semblable. Pour P. Bourin et M. Chareille, la dérivation de noms masculins pour créer des noms féminins, quand le processus inverse n'existe pas, est une preuve supplémentaire de la position subalterne des femmes par rapport à leurs homologues masculins⁶¹.

Les raisons du choix d'un prénom sont difficiles à cerner et une étude plus approfondie de l'anthroponymie fribourgeoise (incluant les hommes) pourrait confirmer ou infirmer les hypothèses de M. Chareille et P. Bourin pour certaines régions françaises. Il semble néanmoins que l'Église ait peu influencé le choix du nom de baptême⁶². Les grammairiens ne s'étendent guère sur les raisons de l'élection de tel ou tel nom⁶³. La filiation et l'impératif lignager ne concernant pas les femmes, je n'ai effectivement pas observé de tendances à appeler les filles par le nom de leur mère, ni non plus une grande propension à les nommer d'après leur père. Quant à l'influence du nom du parrain et de la marraine ou de ceux des

⁵⁹ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 239.

⁶⁰ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 238 et 240.

⁶¹ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 13.

⁶² BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 35.

⁶³ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 96.

grands-parents, les sources étudiées ne me permettent pas d'en mesurer l'importance. La filiation par le prénom est avant tout un phénomène nobiliaire que les bourgeois et les habitants des villes reprennent par mimétisme, de plus en plus fréquemment, et influe le choix de l'aîné mâle, voire de plusieurs garçons, selon le prénom du père⁶⁴.

Parenté

En plus du prénom, les femmes sont généralement identifiées par leur relation familiale ou leur mari, par la médiation des termes *uxor*, *filia*, *mater*, ou *neptis*. En comparaison, Didier Lett affirme que «les hommes [...] ne sont jamais 'mari de' et la médiation de *filius*, exceptionnelle, signale plutôt la jeunesse»⁶⁵. Or, j'ai pu constater un bon nombre de «fils de», qui ne semble pas toujours dû à un état d'impuberté, mais peut-être au besoin d'un garant (financier) ou de l'implication de la famille de l'homme (mariage), sans certitude. Les chartes du fonds de l'Hôpital des Bourgeois enregistrent un «fils de» qui présente deux particularités: celle de citer sa mère et celle de l'apparente indépendance du fils: «*Jordanus de Lalex, filius Uldriete de Lalex*» fait don à l'Hôpital pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres du cens d'un setier de vin acheté par ses soins auparavant⁶⁶. J'ai également observé quelques «maris de», bien que plus rares. Dans le *Premier Livre des Bourgeois*, Jacob d'Autcrest est désigné comme «*maritus Annelete Espagnyoda*»⁶⁷. Sa femme, on l'a vu plus haut, tend à garder le patronyme de son premier mariage peu importe les circonstances. Cependant, les raisons de l'utilisation de «*maritus*» plutôt que d'«*Annelete Espagnyoda, uxoris sue*», sont hors de notre portée. Jacob est en effet l'acteur de l'instrument et son mariage à Annelète sert étrangement à l'identifier lors de son entrée en bourgeoisie: «*Jacobus de Autcrest, maritus Annelete Espagnyoda,*

⁶⁴ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 32–34.

⁶⁵ LETT (cit. n. 29), p. 58.

⁶⁶ AEF, Fonds de l'Hôpital des bourgeois, Wicky I/228.

⁶⁷ LB1 f. 141v/p. 210.

factus est burgensis supra domum dictorum conjugum de laude ipsius Annelete, sitam Friburgi in Burgo, inter domum Perrodi Misirie, ex una parte, et domum Roleti Gres, ex altera, etc. Datum secunda die mensis martii anno Domini M° CCC° LXIII°.»⁶⁸

Il est possible que l'importance singulière d'Annelète dans cet instrument tienne du fait que la maison, sur laquelle Jacob dépose la garantie de sa bourgeoisie, fait partie de la dot de son épouse et qu'elle doit ainsi donner son accord (*de laude*).

Toutefois, en règle générale, les femmes sont dépendantes de la société, de leur entourage et plus particulièrement des hommes pour leur identification. Didier Lett estime pourtant que l'intervention de tels liens de parenté dans un acte notarié peut servir comme «éléments de renommée»⁶⁹ qui supportent le statut et donc le poids de la voix de la femme. Les cas d'acquisition des droits de bourgeoisie sont notamment très intéressants. La formule par excellence veut que la femme *reçoive* la bourgeoisie de son défunt mari ou père: «*recepit burgensiam dicti (quondam) mariti / patris / conjugis sui et facta est burgensis*». Or, même dans le cas où seule la formule «*facta est burgensis*» est utilisée, à une exception près⁷⁰, toutes les entrées de bourgeoises rappellent le statut de bourgeois de feu leurs maris/pères. L'antécédence de la bourgeoisie chez un membre de la famille joue également un rôle crucial pour les hommes (qui généralement rappellent la bourgeoisie de leurs pères).

Le graphique ci-dessous répertorie le nombre de fois que les femmes sont désignées par les liens familiaux suivant: épouse, fille, veuve, mère, sœur, nièce et orpheline. Pour ce faire, j'ai compté les différentes formules «*uxoris sue*», «*eius uxori*», «*maritus*» ou «*uxori d'untel*» pour indiquer le statut d'épouse, et j'ai appliqué la même méthode pour tous les statuts. Ensuite, je n'ai pas tenu compte des réapparitions de mêmes personnes, puisque c'était la fréquence de tel ou tel lien familial qui m'intéressait, peu importe

⁶⁸ LB1 f. 141v/p. 210.

⁶⁹ LETT (cit. n. 29), p. 58.

⁷⁰ LB1 f. 90v/p. 122.

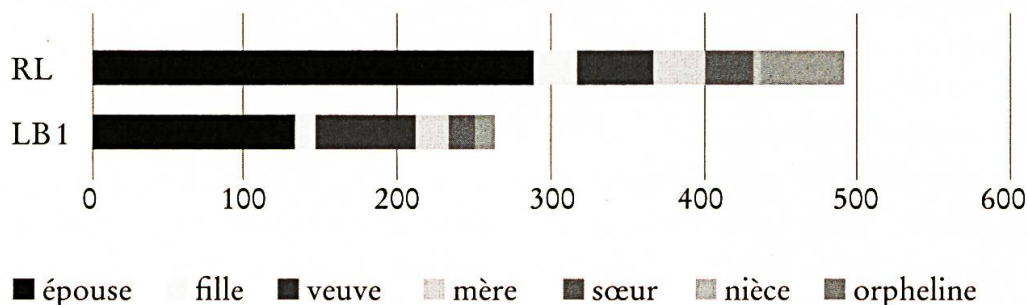


Fig. 5: Comparaison des différents liens de parenté selon lesquels les femmes sont qualifiées.

s'il s'agissait d'une même femme. Je m'en suis tenu au *Premier Livre des Bourgeois* et au *Registrum Lombardorum*, simplement pour la plus grande richesse de mention de femmes «du commun» que ces deux sources répertorient. Afin d'obtenir mes chiffres, j'ai utilisé les formules SOMME et NB.SI d'Excel (fig. 5).

Comme nous pouvons le constater, le statut d'épouse est de loin le plus fréquemment utilisé, suivi de celui de veuve. Le lien matrimonial est donc clairement le plus déterminant pour une femme lors d'un quelconque acte notarial et administratif, ou simplement pour l'identifier plus précisément. Dans le cas du *Registrum Lombardorum*, un nombre relativement important d'orphelines de père (56) apparaît également. L'implication est en effet déterminante puisqu'elle sous-entend une relative autonomie de la fille/femme dans sa représentation, par exemple lors du versement d'une dot qu'elle effectue elle-même, ou pour la reconnaissance de droit d'héritage. Il est en effet important de noter que ce n'est pas parce qu'une femme est appelée «*filia*» ou «*filia quondam*» que cela implique qu'elle est encore célibataire⁷¹. Il est possible qu'elle soit déjà mariée mais que dans l'acte en question sa filiation paternelle est plus importante que son mariage. Dans deux actes qui se suivent, une reconnaissance de dot et une quittance, Agnès, femme de

⁷¹ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 229.

Borcard et fille de Jean Kündig, n'est pas désignée selon les mêmes liens familiaux. Dans le premier instrument, bien qu'Agnès soit déjà mariée à Borcard, le lien matrimonial n'est indiqué que dans un deuxième temps. Tout d'abord, Agnès est uniquement présentée comme «fille de», comme si dans la transaction décrite, elle se plaçait avant tout du côté de son père donateur, face à un mari (également «fils de») bénéficiaire de la dot: «*Bochardus, filius Petri dicti Bungarto, burgensis de Friburgo, confitetur se [recepisse], de laude et consensu dicti patris sui, a Johanne dicto Kûndigo de Guiwrels, burgensi de Friburgo, et ab Agnesa, eius filia, pro dote et nomine dotis dicte Agnese, uxoris sue ...*»⁷²

Cette reconnaissance de dot fait clairement apparaître le couple, déjà uni, comme avant tout membres de leurs familles paternelles respectives, peut-être car ils sont encore jeunes et dépendants financièrement de leurs parents, bien que nous ne connaissons pas leurs âges respectifs. Dans l'acte suivant, une quittance à Jean Kündig de Chevrilles, Agnès est décrite deux fois comme épouse de Borcard, faisant cette fois bloc avec son mari face au père débiteur, marquant l'unité du nouveau couple: «*Predictus Borchardus et Agnes, eius uxor, cum auctoritate dicti mariti sui, confitentur se recepisse a dicto Johanne partem suam etc. Quare dicti coniuges, videlicet dictus Borchardus cum auctoritate dicti Petri, patris sui, quitant dictum Johannem et eius heredes etc., videlicet pro quadraginta libris etc. Testes qui supra.*»⁷³

Surnom

Le surnom peut prendre diverses formes. Il peut être un nom de lieu, un sobriquet (mélioratif ou péjoratif), un nom de métier (assez rare chez les femmes) ou un sobriquet s'apparentant à un patronyme. Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, l'apparition du surnom accompagne un resserrement du stock anthroponymique, particulièrement chez les hommes. Pour les femmes, l'homonymie,

⁷² SDS FR I/3/7 n° 249.

⁷³ SDS FR I/3/7 n° 250.

malgré la popularité d'un petit nombre de prénoms, reste faible, car elles sont, dans la majorité des cas, identifiées par leurs liens familiaux. Le surnom tend donc à caractériser deux typologies de personnes, des nobles avec des responsabilités ou des roturières; celles qui donc participent plus activement à la vie publique⁷⁴. Puisque la majorité des femmes présentes dans les sources retenues sont femmes de bourgeois ou de marchands, peu sont issues de la noblesse, de la classe défavorisée ou de la paysannerie. Sans surprise donc, les sobriquets ne désignent que peu de femmes. J'ai répertorié en tout 53 surnoms. Plusieurs de ces surnoms sont de fait difficiles à classer comme tel, puisque la frontière entre surnom et qualificatif de lieu ou de statut social est difficile à déterminer. Par exemple, est-ce que Mima Bigyna⁷⁵ est simplement béguine, ou est-ce également un surnom qui la suit? Ou Bala Ysabelle⁷⁶, est-ce un surnom, ou un nom? Puisque cette dernière n'est reliée à aucun mari ou autre parent, il est impossible de savoir ce que ce «Bala» signifie. Le Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR) n'indique que deux versions pour ce substantif, *bāla*, qui signifie mensonge, et *bala*, qui est le diminutif de bal, donc un petit bal⁷⁷. L'équivalent de belle ou joli, mignon est, selon le GPSR, *balè*, -*èta*⁷⁸. L'hypothèse que «Bala Ysabelle» signifie «belle Isabelle» ne peut donc pas être confirmée, bien qu'une variation orthographique de l'adjectif belle ne soit pas à exclure.

⁷⁴ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 63.

⁷⁵ LB1 f. 137v/p. 204.

⁷⁶ GUMY (cit. n. 54), p. 142.

⁷⁷ *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Louis GAUCHAT, Jules JEANJAQUET, etc. Attinger/Droz, Neuchâtel/Genève 1924, p. 210 (=GPSR). Consultable en ligne: <http://vcentaure09.unine.ch/images/visionneuse/#tome/2/page/215/total/920/entete/bal%EE%B0%83/tomeRomain/II/pageCol/210a>, (9.7.2017).

⁷⁸ GPSR, p. 214: <http://vcentaure09.unine.ch/images/visionneuse/#tome/2/page/219/total/920/entete/bal%EE%B0%83/tomeRomain/II/pageCol/210a>, (9.7.2017).

Le cas le plus fréquent de surnom est celui qui s'assimile partiellement à un patronyme. Cette dernière version tend chez les femmes à prendre une forme féminisée du nom du père ou du mari: par exemple, la femme de Jordan Hirser, Agnès, est parfois appelée la Hirserra, et Florète la Pontouda est l'épouse de Guibert de Ponthaux. Les femmes sont ainsi nominativement rattachées à la ou les familles de leur(s) mari(s) et n'emportent que rarement avec elles des éléments anthroponymiques rappelant leur famille d'origine. Une telle variation dans un surnom qui reste plus proche du sobriquet (La Hertina [Herty], La Moyerina [Mörin], La Diestachi [Destachi]) que du patronyme reflète la position toujours dépendante de la femme vis-à-vis de sa parenté masculine. L'utilisation du surnom dans ces trois cas intervient à chaque fois que ces femmes sont citées comme voisines ou comme parentes, sans implication active dans l'acte en question. Ainsi Salamine, femme de Nicolas Herty et fille de feu Rolet de Durmaix, apporte une dot de 40 livres à son mari⁷⁹. La même Salamine, nommée cette fois Salamine Hertina, est citée comme épouse de Hentzimannus de Florimont, qui pose son *udel* sur sa maison⁸⁰. Celle-ci ne semble pas être la maison que Salamine apporte en dot avec les 40 livres, puisqu'elle se situe à la rue de Morat, et non «*in vico fori animalium*», soit la rue des bouchers au Bourg. La survivance d'un surnom hérité d'un premier mariage ne semble pas avoir les mêmes raisons pour Annelète Espanyoda. Antonie Mörina ou «*dicte Moyerina*» est citée deux fois comme voisine en Auge, respectivement une fois à la rue d'Or⁸¹, et une fois près de la chapelle St-Jean⁸², qui se situait jusqu'au XIX^e siècle à la place du Petit-Saint-Jean attenante à la rue d'Or⁸³. Allisole

⁷⁹ SDS FR I/3/7 n° 400.

⁸⁰ LB1 f. 101r/p. 142: «*Item Hentzimannus de Florimont, pelliparius, maritus Salamine Hertina, factus est burgensis de laude uxoris sue supra partem suam domus site in vico fori animalium, inter domum Johannis Curstimout, ex una parte, et domum Cuentzini Bentzo, ex altera.*»

⁸¹ SDS FR I/3/7 n° 332.

⁸² LB1 f. 165r/p. 234.

⁸³ SDS FR I/3/7 n° 425, n. 8.

est citée comme femme de Borcard Diestachi lors de l'achat d'un chésal⁸⁴ mais uniquement comme «la Destachi» pour identifier son fils Jaquet de Marly garant lors d'un achat de blé par Perrod Azar de Noréaz⁸⁵. On remarquera également que les surnoms cités ici permettent de soupçonner que ces femmes parlent français, puisque leur surnom substitue une francisation au patronyme allemand.

La filiation peut néanmoins prendre des voies plus surprenantes, avec par exemple, un attachement à la famille de l'épouse malgré le mariage: La fille de Nicolas Ogueys, Claire continue d'arborer le surnom «Ogueysa»⁸⁶, même après son mariage à Guillaume Frossar. Même dans ce cas, l'identité de la femme est étroitement liée aux hommes et à leur famille. Une filiation féminine, et par extension une généalogie par les femmes, reste l'exception. Pourtant, j'ai pu observer deux cas de filiation par les femmes dans le *Registrum Lombardorum* et le *Premier Livre des Bourgeois*: Le fils de Ulric d'Esseirs (*deys Sers*) et de Nicole reprend le nom de famille de son grand-père maternel, Pierre de Berlay. La transmission du nom s'est donc effectuée par sa mère; le fils d'Ulric et de Nicole se fait appeler Ulric de Berlay dans deux instruments du *Premier Livre des Bourgeois*⁸⁷ et un acte du *Registrum Lombardorum*⁸⁸. Ensuite, Nicole, fille d'Henri Schatz, se fait nommer la Schatzina. Son mari, curieusement, bien que son nom soit Guillaume Matter, est une fois nommé Guillaume Schatz aux côtés de sa femme⁸⁹ lors de l'assignation de la dot de leur fille par le mari de celle-ci. Nicole est par ailleurs citée en premier. Aucune explication n'est donnée à cette

⁸⁴ LB1 f. 181/p. 245.

⁸⁵ SDS FR I/3/7 n° 684.

⁸⁶ SDS FR I/3/7 n° 549, 712, 713, 763.

⁸⁷ LB1 f. 116r/p. 166 et f. 117r/p. 169.

⁸⁸ SDS FR I/3/7 n° 356.

⁸⁹ SDS FR I/3/7 n° 716: «*M[er]tus dictus Ramus, pelliparius, habitator Friburgi, et Agnes, eius mater, confitetur quod cum ipse assignasset per bonas litteras Will[el]me, eius uxori, ac Nichole, matri dicte Will[elm]e, ac Will[elm]o eius patri, dotem dicte Will[elm]e super medietatem suam proindiviso cuiusdam domus site Friburgi, in vico dicto <rua Ficholan> ...*».

entorse à la filiation masculine. Paul Aebischer remarque dans son étude des noms fribourgeois, que l'épouse n'adopte pas toujours le nom de son mari, mais pouvait garder celui de ses parents, transmettre le sien à son époux, ou féminiser tel ou tel noms ou surnoms, comme Isabella Guya, qui se nomme tantôt Isabella uxor Mermeti Guy, tantôt Guysa de Posuoz, dite Blanchi, fille de feu Perrodus ou Blanc de Posieux⁹⁰. Néanmoins, dans ce dernier cas, les diverses anthroponymies dérivent toutes de parents masculins.

J'ai trouvé peu d'exemples de sobriquets mélioratifs, péjoratifs ou simplement descriptifs. Le sens de nombreux de sobriquets échappe à ma compréhension car ils ne sont pas répertoriés dans le Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR). Certains sont liés à la couleur des cheveux⁹¹. J'ai ainsi une Bachina Bruna qui pourrait être lié à la couleur brune⁹², et une Mermète Rossa ou La Rossa qui peut décrire sa chevelure rousse. Ytha la Churlina peut se rapporter à son caractère bagarreur⁹³, de même que La Schorlina. La Burguerraz pourrait se référer à la bannière du Bourg. Les variantes orthographiques, régionales et sonores d'un sobriquet rendent difficile la compréhension de tels qualificatifs anthroponymiques. Ils sont davantage du domaine de l'oralité que des registres écrits. Quant aux béguines, elles perdent parfois leur nom propre dans mes sources, pour n'être plus que désignées que par leur ordre (*la beguina*).

En ce qui concerne les surnoms qui désignent un métier, contrairement aux livres de taille de Paris⁹⁴, je n'en ai retrouvé que deux possibles mentions: celui de La Chapuissessa qui pourrait être de

⁹⁰ AEBISCHER (cit. n. 56), p. 93–94.

⁹¹ AEBISCHER (cit. n. 56), p. 81.

⁹² Brun, bruna/bronna/brounna (fém.), GPSR, p. 863, consultable en ligne : <http://vcentaure09.unine.ch/images/visionneuse/#tome/2/page/868/total/920/entete/BRUN/tomeRomain/II/pageCol/863a>, (9.7.2017).

⁹³ Churlan, -anna: adj. personne qui est toujours à pousser de hauts cris. GPSR, p. 54, consultable en ligne: <http://vcentaure09.unine.ch/images/visionneuse/#tome/4/page/71/total/708/entete/churl%EE%B0%83n/tomeRomain/IV/pageCol/54b>, (9.7.2017).

⁹⁴ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 66.

parenté avec un charpentier⁹⁵ et celui de La Chandelery. Ce dernier pourrait être lié à la fabrication de chandelles, un commerce d'objets du quotidien produits également par les femmes.

Comme mentionné avec les cas de La Hertina, de La Moyerina et de la Destachi, les femmes ont plus tendances à être désignées par un simple surnom ou un prénom suivi d'un surnom lorsqu'elles ne sont que mentionnées dans un instrument (voisines, liens de parenté) sans y prendre part directement. Ainsi, de par la nature différente des instruments entre le *Registrum Lombardorum* et le *Premier Livre des Bourgeois*, où les femmes sont bien plus nombreuses à n'être que citées, j'ai trouvé des femmes avec ou sans prénom et ce que j'estime être des surnoms à vingt-six reprises dans le *Premier Livre des Bourgeois*, contre deux dans les actes du *Registrum Lombardorum*.

La pratique du surnom est difficile à dater, même dans des régions avec des documents écrits plus anciens que ceux que nous conservons à Fribourg. Il est en effet possible que la pratique du nom à deux éléments prédate son inscription dans des documents écrits. M. Bourin et P. Chareille ont remarqué dans certaines régions une résistance de la part des scribes à l'adjonction à l'écrit du surnom au nom propre, notamment par l'inscription de ceux-ci en interligne⁹⁶ et par la fidélité à la tradition des formulaires antiques et légaux, malgré de nouvelles réalités sociales⁹⁷. La rédaction de quelques surnoms dans le *Registrum Lombardorum* dans le texte nous indique donc que les surnoms étaient effectivement utilisés à Fribourg, mais pas depuis combien de temps.

⁹⁵ Chapuis ou tsapouè: charpentier. GPSR, p. 346, consultable en ligne: <http://vcentaure09.unine.ch/images/visionneuse/#tome/3/page/363/total/636/entete/chapuis/tomeRomain/III/pageCol/346a>, (9.7.2017).

⁹⁶ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 91.

⁹⁷ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 83.

Conclusion

Dans l'ensemble, la rapidité de ce que Didier Lett appelle la «révolution»⁹⁸ anthroponymique est probablement plus due à l'acceptation soudaine des scribes du nouveau système plutôt qu'à un changement soudain des habitudes anthroponymiques orales. Dans le cas de Fribourg, l'anthroponymie féminine n'a pas encore totalement évolué vers le nouveau système, puisqu'un patronyme stable n'existe pas encore. Le choix des éléments anthroponymiques reste variable dans leur nombre et leur nature selon les besoins de la source ou de l'acte en question.

Comme nous l'avons observé, les femmes sont majoritairement qualifiées par leurs liens matrimoniaux, filiaux et familiaux, même dans le cas de l'utilisation d'un surnom puisque ceux-ci sont généralement des patronymes (ou des surnoms en voie de devenir des patronymes) féminisés. Les sobriquets liés à un trait de caractère ou à la pratique d'un métier sont rares. «Le système anthroponymique décrit, avec une certaine inertie, les césures culturelles du corps social. Le prénom et le nom révèlent et anticipent la place que chacun occupe sur l'échiquier social et participent à des phénomènes de discrimination sociale.»⁹⁹

Ainsi, l'étude genrée des noms nous permet déjà de nous rendre compte que les femmes sont, par la manière dont leur société les nomme et les identifie dans les sources écrites, toujours dépendantes de leur parenté masculine. Leur identité est relative à celles des hommes et évolue au gré de leur changement de conditions (fille, épouse, béguine).

⁹⁸ LETT (cit. n. 29), p. 56.

⁹⁹ BOURIN/CHAREILLE (cit. n. 31), p. 13.

